

*Nations Unies*  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**



QUARANTE-TROISIÈME SESSION

*Documents officiels\**

PREMIERE COMMISSION  
2e séance  
tenue le  
mercredi 12 octobre 1988  
à 15 heures  
New York

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 2e SEANCE

Président : M. ROCHE (Canada)

SOMMAIRE

DECLARATION DU PRESIDENT

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET DU RAPPORTEUR

ORGANISATION DES TRAVAUX

---

\*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/C.1/43/PV.2  
19 octobre 1988

FRANCAIS

88-63015 6767v (F)

28P.

La séance est ouverte à 15 h 20.

DECLARATION DU PRESIDENT

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je me sens très honoré de présider cette commission, qui a une longue histoire aux Nations Unies. D'emblée, je voudrais dire combien je suis reconnaissant à l'Ambassadeur Bagbeni Adeito Nzengeya, du Zaïre qui, en sa qualité de président de la Première Commission à la quarante-deuxième session, a proposé ma candidature au poste de président pour cette session. Je sais que je me fais l'interprète de tous les membres de la Commission en félicitant l'Ambassadeur Bagbeni Adeito Nzengeya pour la façon exemplaire dont il a dirigé nos débats l'année dernière et en le remerciant de sa contribution remarquable au succès des travaux de la Commission. Je tiens donc à remercier à nouveau l'Ambassadeur Bagbeni.

Je sais pertinemment que les tâches confiées à la Première Commission ne sont pas faciles. C'est pourquoi je compte sur votre aide et votre coopération qui me seront précieuses dans la poursuite de nos travaux. Quant à moi, je serai toujours prêt à venir en aide aux délégations dans leur travail quotidien, en Commission et aussi dans toutes les consultations que nous entreprendrons bientôt.

Je sais également que je peux compter sur l'expérience précieuse, la compétence et les connaissances du Secrétaire général adjoint au Département des affaires de désarmement, M. Yasushi Akashi, et du Secrétaire général adjoint au Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité, M. Vasily Safronchuk. Ils peuvent être assurés tous deux de tout mon respect et de ma pleine coopération. Je suis heureux aussi de pouvoir compter sur M. Sohrab Kheradi, que tous les membres de la Commission connaissent bien, et qui est depuis longtemps secrétaire de la Première Commission, et de tous ses collègues. Nous serons tous à votre entière disposition.

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET DU RAPPORTEUR

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant de passer à l'élection des vice-présidents et du rapporteur, je voudrais attirer l'attention des membres de la Commission sur la décision prise par l'Assemblée générale à sa 1935e séance, le 22 septembre 1971, concernant la procédure à suivre pour l'élection des membres du bureau des grandes commissions. Aux termes de cette décision, la présentation de chaque candidature donne lieu à l'intervention d'un seul orateur, après quoi la Commission procède immédiatement à l'élection. C'est par conséquent la procédure que la Commission suivra aujourd'hui.

M. GUTIERREZ (Costa Rica) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord, au nom de mon pays, vous féliciter chaleureusement de votre élection à la présidence de cette importante commission de l'Assemblée générale. Vos qualités personnelles, votre expérience reconnue en matière de négociations sur le désarmement et le fait que vous représentez un pays qui jouit d'un respect mérité dans la communauté internationale sont une garantie que sous votre présidence, les travaux de la Première Commission seront couronnés de succès.

L'année dernière, mon pays a occupé la première vice-présidence de cette commission. Ce fut pour moi une expérience précieuse et j'ai beaucoup appris en participant aux travaux du Bureau et en prenant part à des tâches très importantes aux côtés du président en exercice, l'Ambassadeur Bagveni Adeito Nzengeya, du Zaïre, avec le deuxième Vice-Président, l'Ambassadeur Maher Nashashibi, du Royaume de Jordanie, et avec le Rapporteur, M. Kasimierz Tomaszewski, de la Pologne. Je saisis donc cette excellente occasion de les remercier tous les trois de leur courtoisie envers moi et envers les membres de ma délégation.

Nous devons aujourd'hui, dans le cadre de l'organisation des travaux de la Commission de la présente session de l'Assemblée générale, procéder à l'élection des vice-présidents et du rapporteur. Conformément au règlement intérieur, j'ai l'honneur de présenter la candidature de M. Victor G. Batiouk, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, au poste de premier vice-président de la Première Commission.

Né en 1939, M. Batiouk est entré dans le service diplomatique de son pays en 1962, immédiatement après avoir terminé ses études à l'Institut des relations internationales de Moscou. Depuis, il a occupé différents postes au Ministère des affaires étrangères de la République socialiste d'Ukraine et a fait partie de la Mission permanente de son pays auprès des Nations Unies.

M. Batiouk, qui est actuellement le chef du Département des affaires internationales au Ministère des affaires étrangères de l'Ukraine, a participé activement aux réunions de la Première Commission qui ont eu lieu au cours des dernières sessions de l'Assemblée générale. Il y a fait preuve de la grande expérience qu'il a acquise dans les activités et les procédures de la diplomatie multilatérale, grâce à sa participation aux sessions de l'Assemblée générale, de la

M. Gutierrez (Costa Rica)

vingt-deuxième à la trente-deuxième session, et de la quarantième à la quarante-deuxième session. Il a également participé à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Pour toutes ces raisons, j'estime que M. Batiouk contribuera grandement au succès des travaux que vous allez entreprendre, Monsieur le Président, et c'est pourquoi j'ai l'honneur de présenter sa candidature à la première vice-présidence.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Costa Rica d'avoir proposé la candidature de M. Victor G. Batiouk, de la République socialiste soviétique d'Ukraine au poste de vice-président, et je lui suis très reconnaissant des paroles aimables qu'il a eues à mon endroit. Je voudrais le remercier au nom de la Commission pour sa remarquable contribution aux activités de la Commission, en sa qualité de vice-président, au cours de la session de l'année dernière.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature, je considérerai que, conformément à l'article 103 du règlement intérieur et à la pratique établie, la Commission ne souhaite pas procéder à un scrutin secret et déclare M. Victor G. Batiouk élu vice-président de la Première Commission par acclamation.

M. Victor G. Batiouk (République socialiste soviétique d'Ukraine) est élu vice-président de la Première Commission par acclamation.

M. OBDIDAT (Jordanie) (interprétation de l'arabe) : C'est la première fois que je prends la parole et ma délégation est très heureuse de vous féliciter très sincèrement à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous sommes tout à fait certains que vous saurez diriger ces travaux de façon à en assurer le succès et que sous votre direction nous obtiendrons des résultats fructueux grâce à votre compétence et à vos talents. Ma délégation est d'autant plus heureuse de vous voir présider que nos deux pays ont des relations des plus amicales.

Je suis très heureux de présenter la candidature de l'Ambassadeur Luvsandorjiin Bayart de la République de Mongolie au poste de vice-président de la Première Commission. Cette candidature a l'appui du Groupe asiatique.

M. Bayart est né en septembre 1945, en Mongolie dans la province de Sukh-Batar. Il est diplômé de l'Académie diplomatique de Moscou. Il parle russe, anglais et français. Il est entré au Ministère des affaires étrangères de son pays en 1969, il était attaché à l'Ambassade de Mongolie en Algérie entre 1970 et 1972, ensuite, il a repris ses fonctions au Ministère des affaires étrangères jusqu'en 1975. De 1975 à 1980, il a été troisième et deuxième Secrétaire à la Mission permanente de son pays auprès de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève. Entre 1980 et 1984, il a à nouveau travaillé au Ministère des affaires étrangères de son pays et depuis 1984, il est

M. Obdidat (Jordanie)

Représentant permanent de son pays auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève. Il a également présidé la délégation de son pays à la Conférence sur le désarmement. Il a participé aux vingt-quatrième, quarantième, et quarante et unième sessions de l'Assemblée générale à la Première Commission. Il a aussi participé à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en qualité de vice-président du Comité plénier. Il a aussi participé aux trois conférences d'examen des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), à la Conférence qui a abouti à la Convention sur le droit de la mer et aux débats qui ont débouché sur la Convention au sujet des armes biologiques. En 1986, il a présidé le Comité spécial sur la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, dans le cadre de la Conférence sur le désarmement.

M. Bayart a publié de nombreux articles sur la paix et le désarmement.

En présentant la candidature de S. E. l'Ambassadeur Bayart à la vice-présidence de la Première Commission, ma délégation espère qu'il sera élu à l'unanimité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Jordanie qui a présenté la candidature de l'Ambassadeur Bayart de la Mongolie au poste de vice-président. Je voudrais par son intermédiaire transmettre les remerciements de la Commission à M. Ali Maher Nashashibi qui a beaucoup contribué au travail de la Commission en sa qualité de vice-président pendant la session de l'année dernière.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature, je considérerai que, conformément à l'article 103 du règlement intérieur et à la pratique établie, la Commission souhaite ne pas procéder à un vote au scrutin secret et déclare l'Ambassadeur Bayart élu vice-président de la Première Commission par acclamation.

M. Luvsandorjiin Bayart (Mongolie) est élu vice-président de la Première Commission par acclamation.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais adresser aux deux vice-présidents mes chaleureuses félicitations personnelles à l'occasion de l'honneur qui leur a été fait et dire ma conviction que nous coopérerons de manière très harmonieuse afin de nous acquitter de concert des responsabilités qui nous ont été confiées.

M. JANOWSKI (Pologne) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter sincèrement de votre élection à la tête de la Première Commission. Je partage entièrement les vues exprimées par les orateurs précédents qui ont dit que grâce à vos grands talents diplomatiques, à votre expérience et à vos qualités, nos travaux seront couronnés de succès.

Je voudrais également féliciter nos vice-présidents de leur élection. Enfin, je voudrais adresser mes meilleurs vœux au Secrétariat, surtout à M. Kheradi, dont l'aide nous est précieuse à tous.

J'ai l'honneur et le plaisir de présenter la candidature de M. Virgilio A. Reyes, des Philippines, au poste de rapporteur.

M. Reyes est deuxième Secrétaire de la Mission des Philippines auprès des Nations Unies. Il a une formation exceptionnelle et une très grande expérience diplomatique dans différents domaines, notamment en matière de désarmement. Ayant achevé ses études à l'Université de Manille avec un diplôme de Bachelor in Arts en lettres, et ayant obtenu une maîtrise en communications, M. Reyes s'est rendu en France où il a reçu un doctorat en relations internationales de l'Université de Paris. Il détient également des certificats de l'Institut français de Madrid, du Goethe Institut de Madrid, de la Escuela Diplomatica de Madrid et de l'Institut d'études françaises de Touraine. Il est également diplômé de l'Académie diplomatique de Vienne et de l'Institut international d'administration publique de Paris.

M. Reyes, en 1979 est devenu consultant au Foreign Service Institute puis Directeur adjoint du Département des affaires étrangères de Manille, poste qu'il a occupé jusqu'en 1980. Ensuite, il a fait d'autres études à l'Université de Paris obtenant en 1981 un diplôme d'études supérieures spécialisées d'organisations internationales. Pendant deux ans, il a travaillé comme assistant spécial au Ministère des affaires étrangères. En 1983, il a été délégué à la Mission des Philippines auprès des Nations Unies, et depuis lors il a participé aux travaux des organismes principaux des Nations Unies.

M. Reyes est également un auteur, un traducteur, un enseignant et un chargé des relations publiques. Il a publié un certain nombre d'articles sur la politique étrangère. Il parle l'anglais, l'espagnol, le français et l'allemand. En 1987, il a participé à un programme de bourses des Nations Unies sur le désarmement.

M. Janowski (Pologne)

Etant donné toutes ces superbes qualités, il me semble que M. Reyes est exceptionnellement qualifié pour assumer les fonctions de rapporteur de la Première Commission. C'est pourquoi je présente sa candidature à ce poste.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Pologne d'avoir proposé la candidature de M. Virgilio A. Reyes, des Philippines, au poste de rapporteur.



Le Président

Je voudrais également le remercier des aimables paroles qu'il m'a adressées. Je suis certain de me faire l'écho de tous les membres de la Première Commission en exprimant par son intermédiaire, j'exprime notre reconnaissance à M. Kazimierz Tomaszewski pour le travail qu'il a fourni en sa qualité de rapporteur pendant la quarante-deuxième session.

Les membres de la Commission viennent d'entendre le représentant de la Pologne présenter la candidature de M. Virgilio A. Reyes au poste de rapporteur. En l'absence d'autres candidatures, je considérerai que la Commission entend suivre la procédure antérieure en ne procédant pas à l'élection au scrutin secret et déclarer M. Virgilio A. Reyes élu rapporteur de la Première Commission par acclamation.

M. Virgilio A. Reyes (Philippines) est élu rapporteur de la Première Commission par acclamation.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je tiens à adresser mes sincères félicitations à M. Reyes à l'occasion de son élection au poste de rapporteur de la Première Commission, et je l'invite à venir occuper la place qui lui est réservée à la tribune.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Bagbeni Adeito Nzengeya, représentant du Zaïre et Président de la Première Commission au cours de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale.

M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA (Zaïre) : Monsieur le Président, qu'il me soit avant tout permis de vous remercier pour les paroles aimables que vous avez adressées à mon endroit, lesquelles traduisent les sentiments d'amitié et de collaboration qui nous lient depuis la quarante et unième session de l'Assemblée générale au cours de laquelle vous avez été l'un des Vice-Présidents de notre commission.

En ma qualité de président de la Première Commission au cours de la quarante-deuxième session, j'ai eu le privilège et le plaisir de présenter votre candidature à la présidence de notre commission durant sa première séance plénière.

C'est fort de vos talents incontestables de négociateur, de diplomate éminent et d'homme de lettres que j'ai présenté cette candidature qui a recueilli l'unanimité de l'Assemblée générale et qui a traduit l'évidence de la grande confiance et de l'engagement de tous les membres de la Commission à vous apporter leur concours et collaboration durant l'accomplissement de votre mandat. Soyez assuré également de l'entière disponibilité de ma délégation pour ce faire.

M. Bagheni Adeito Nzengeya (Zaïre)

Je voudrais également exprimer mes sincères félicitations à l'Ambassadeur Victor Batiouk, de la République socialiste soviétique d'Ukraine et à l'Ambassadeur Bayart, de la Mongolie, à l'occasion de leur élection en tant que vice-présidents. Leurs qualités intellectuelles et morales ainsi que leurs qualifications professionnelles constituent le gage de l'efficacité de leur contribution au succès des travaux importants qui nous attendent, et notamment à la tâche du Président.

Mes félicitations s'adressent aussi à M. Reyes, des Philippines, qui vient d'être élu rapporteur de notre commission et assumera des fonctions lourdes de responsabilités.

En ce moment où j'interviens, après la constitution du Bureau de notre commission, je ne peux manquer d'exprimer ma profonde reconnaissance à tous les membres de notre commission pour leur participation active et leur contribution substantielle aux travaux et délibérations de notre commission au cours de sa quarante-deuxième session. Leur coopération s'est révélée efficace lorsqu'il s'est agi de surmonter toutes les difficultés que la Commission a affrontées l'an dernier.

C'est ici l'occasion pour moi de dire ma reconnaissance à tous les membres du Groupe d'amis du Président, et en particulier aux vice-présidents, S. E. l'Ambassadeur Carlos José Gutierrez, Représentant permanent du Costa Rica, et M. Ali Mahel Nashashibi, Ministre plénipotentiaire de la Jordanie, ainsi qu'au Rapporteur, M. Kazimierz Tomaszewski, conseiller à la Mission permanente de Pologne auprès des Nations Unies. Ils ont tous su m'entourer de leurs précieux conseils pour la bonne direction des travaux de notre commission l'an dernier.

J'ai également bénéficié de l'appui logistique de M. Yasushi Akashi, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, et de M. Vasilii Safronchuk, Secrétaire général adjoint aux affaires politique et aux affaires du Conseil de sécurité, à qui j'adresse mes remerciements les plus sincères.

Quant au secrétariat de la Conférence, je réserve une mention spéciale au Secrétaire de la Commission, M. Sohrab Kheradi, pour la manière compétente et dévouée dont il a pu m'assister dans mes fonctions de président de cette Commission. Tous ses adjoints se sont joints à lui pour m'apporter un concours précieux et une collaboration sans faille qui m'ont permis de mener à bon port les travaux de la Première Commission.

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaïre)

La Première Commission débute ses travaux cette année dans une atmosphère pleine d'espoir que marque une ère nouvelle où les différends qui ont opposé jusqu'alors plusieurs pays et nations semblent s'acheminer vers des issues heureuses, où la confrontation cède le pas au dialogue et à la concertation menant aux actions concrètes en vue d'accroître la sécurité mondiale.

Le prix Nobel de la paix décerné aux forces de maintien de la paix de l'ONU illustre de façon indiscutable cette nouvelle ère de paix, et peut-être d'unité, dans le monde, et en particulier dans le domaine du règlement pacifique des conflits.

C'est en fait la première fois que, depuis la dernière guerre mondiale, les deux superpuissances nucléaires ont amorcé avec engagement la voie du désarmement nucléaire. Le Traité signé à Washington le 8 décembre 1987 et ratifié à Moscou sur l'élimination des missiles nucléaires à plus courte et moyenne portée constitue assurément un événement historique de première importance sur la voie de la réduction des arsenaux nucléaires.

La Première Commission qui eut, dès le 21 octobre 1987, à adresser un appel pressant à ces deux superpuissances nucléaires afin de finaliser leurs accords et de les conclure conformément à leurs engagements, doit aujourd'hui exprimer sa reconnaissance au Président Reagan, des Etats-Unis d'Amérique, et au Président Gorbatchev, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, pour avoir répondu positivement à notre appel et conclu ledit Accord avec courage et détermination.

Notre commission attend de ces deux pays la poursuite de leurs négociations dans le domaine de la réduction de leurs armements nucléaires stratégiques devant conduire à des accords conformes aux règles d'équilibre et de contrôle. Bien entendu, la réduction des armements classiques ou conventionnels constitue notre préoccupation dans le même ordre.

C'est également dans ce contexte que nous appelons de tous nos vœux la conclusion des accords concrets et vérifiables dans le domaine délicat de la sécurité militaire et de la coopération en Europe entre les 35 participants de la Conférence de Stockholm sur les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité et sur le désarmement en Europe.

M. Babgeni Adeito Nzengeya (Zaïre)

Les efforts réalisés par la Conférence du désarmement à Genève dans le domaine des armes chimiques méritent d'être félicités étant donné que le projet de convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes chimiques est pratiquement à notre portée.

La mise sur pied des zones exemptes d'armes nucléaires demeure encore une nécessité impérieuse que la Première Commission se doit d'examiner ainsi que les résultats ou le programme adopté à l'issue de la Conférence internationale des Nations Unies sur la relation entre le désarmement et le développement qui s'est tenue à New York du 24 août au 11 septembre 1987.

Au cours de la quarante-troisième session, la Première Commission devra aborder des questions complexes de désarmement et de sécurité internationale.

Il s'agit-là, une fois de plus, d'entreprendre tous les efforts possibles pour pouvoir s'acquitter de ces tâches de manière constructive afin de répondre à l'appel de la communauté internationale en faveur d'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace.

A l'issue des travaux de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale, la Première Commission a adopté 62 projets de résolution, un projet de décision et n'a pas examiné les 16 autres projets qui n'ont donc pas été mis aux voix. Parmi les projets de résolution adoptés, 25 n'ont pas été soumis au vote. Ce record a marqué une certaine amélioration dans l'harmonisation des points de vue des Etats dans différents domaines du désarmement.

Parmi les grands sujets d'intérêt pour les Etats Membres traités au cours de la quarante-deuxième session, la question de la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, la cessation des essais nucléaires, la prévention d'une guerre nucléaire, les armes chimiques ainsi que le domaine de la vérification, ont fait l'objet d'un grand nombre de projets de résolution. La question relative à la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique a revêtu une importance toute particulière. En effet, la Commission a été saisie de quatre projets de résolution reflétant les vues des divers groupes politiques, projets qui, à la suite de consultations intensives, ont finalement été fusionnés en un seul.

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaire)

Et si malheureusement ce projet n'a pu faire l'objet d'une unanimité, les efforts fournis pour parvenir à un texte unique démontrent la préoccupation de la communauté internationale pour un usage exclusivement pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Alors que la primauté du désarmement nucléaire est toujours soulignée, le désarmement conventionnel, lui aussi, a pris une grande place dans les débats de l'année passée et plusieurs projets de résolution sur ce sujet ont été soumis.

Je tiens à dire qu'à ladite session, les délibérations de notre commission sur les points relatifs à la sécurité internationale se sont déroulées dans un contexte des plus favorables du fait de l'évolution récente des relations soviéto-américaines et des négociations sur le désarmement. Les déclarations faites par les délégations ont été marquées par un renouveau d'espoir et d'optimisme concernant les objectifs de l'édification d'un monde plus sûr pour toutes les nations.

Tout comme l'année passée et tout comme l'année d'avant, la proposition des pays socialistes relative à un système général de paix et de sécurité internationales a donné lieu à un échange de vues fort animé et les débats ont été plus approfondis et marqués par un climat de très grande franchise.

Des méthodes d'approche constructives et un esprit de compromis l'ont emporté au cours de la quarante-deuxième session dans nos délibérations et négociations et ont mené à l'adoption par consensus de ce nombre important de projets de résolution sur la limitation des armes et le désarmement.

Durant ma présidence des travaux, j'ai présenté un rapport sur la question de l'amélioration et de la rationalisation des travaux de notre commission. Comme chacun le sait, un projet de résolution a été adopté à cet effet.

La méthode de rationalisation de nos travaux qui a consisté à regrouper les points similaires ainsi que leurs propositions en groupes de projets de résolution, a permis à notre commission de progresser et de prendre des décisions dans un temps record, conformément au calendrier établi.

Monsieur le Président, vous-même avez apporté une touche personnelle à toutes ces consultations tant au niveau du Groupe de contact qu'à celui des groupes informels, et avez suivi avec assiduité, persévérance et intérêt toute l'évolution de nos démarches dans ce domaine. Je suis donc convaincu que vous êtes le mieux

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaire)

placé pour les poursuivre en vue d'améliorer et de rationaliser les travaux de notre commission avec l'assistance précieuse du Secrétaire de notre commission, M. Kheradi, dont les hautes qualifications et les compétences techniques en matière de désarmement sont connues de tous.

Monsieur le Président, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter plein succès dans vos travaux.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie vivement l'Ambassadeur Bagbeni de cette importante déclaration. Je voudrais également le remercier, au nom des deux Vice-Présidents et du Rapporteur, de ses paroles si aimables. C'est certainement une source de satisfaction pour moi de penser que nous pourrions compter sur son soutien et sur sa sagesse, mis au service de la Commission.

Je donnerai maintenant la parole au premier des deux nouveaux Vice-Présidents, le représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine, M. Victor Batiouk.

M. BATIOUK (République socialiste soviétique d'Ukraine) (interprétation du russe) : Je voudrais tout d'abord dire ma sincère reconnaissance aux membres de la Première Commission qui, sur l'aimable proposition du représentant du Costa Rica, l'Ambassadeur Carlos Gutierrez, m'ont élu au poste de premier vice-président de la Première Commission. Je suis très reconnaissant de la confiance accordée à la délégation de l'Ukraine et je tiens à donner à tous les membres de la Commission l'assurance que je ferai tout mon possible pour favoriser l'examen fécond des questions de désarmement et de sécurité internationale inscrites à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale.

Monsieur le Président, je vous félicite de tout coeur de votre élection à ce poste important. Je suis très heureux à l'idée de travailler sous votre présidence, car je vous connais personnellement, non seulement en raison du travail accompli au cours de plusieurs sessions de l'Assemblée générale, mais parce que j'ai eu l'occasion de vous rencontrer à Kiev au cours de votre expédition à la recherche de mesures possibles de désarmement. A cette occasion, vous avez visité plusieurs villes, dont la capitale de l'Ukraine, Kiev. Aujourd'hui, je voudrais relever un trait de votre caractère qui m'enthousiasme particulièrement. Je veux parler de votre optimisme. Malgré les périodes les plus sombres et les plus pessimistes en matière de désarmement, vous êtes resté le partisan convaincu et ferme d'un travail sérieux pour la cause du désarmement. Comme les événements de cette année l'ont montré et comme le montre le début des travaux de notre commission, la perspective historique donne raison à votre optimisme que je partage.

M. Batiouk (RSS d'Ukraine)

Monsieur le Président, je voudrais, comme vous et comme les autres membres du Bureau élus aujourd'hui, l'Ambassadeur Bayart et M. Reyes, et avec l'aide du Représentant du Secrétaire général, profiter des occasions que nous offre ce nouveau chapitre de l'histoire des Nations Unies pour dire qu'il faut que la confiance dans l'efficacité de notre organisation soit encore renforcée.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie vivement M. Batiouk de ses très aimables paroles. Moi aussi je me souviens de ma visite à Kiev avec beaucoup d'affection.

Je vais maintenant donner la parole au deuxième des nouveaux Vice-Présidents, le représentant de la Mongolie, l'Ambassadeur Bayart.

M. BAYART (Mongolie) : Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais remercier tout à fait sincèrement le Vice-Président sortant de la Première Commission l'an dernier, le distingué représentant de la Jordanie, d'avoir proposé ma candidature au poste de vice-président de la Première Commission.

Je voudrais également remercier très sincèrement le Groupe asiatique, ainsi que tous les membres de notre commission, pour la confiance qu'ils m'accordent, m'ayant élu à cet important poste. Je voudrais d'emblée assurer la Commission, en tant que vice-président, que je ne ménagerai aucun effort pour servir au mieux la Commission.

Je voudrais maintenant, Monsieur le Président, vous adresser mes félicitations tout-à-fait sincères et cordiales à l'occasion de votre élection unanime à la tête de notre commission. J'éprouve certainement un grand plaisir à l'idée que j'aurai la possibilité de travailler à côté de vous, éminent diplomate, dont les qualités professionnelles et personnelles, la riche expérience et les connaissances dans le domaine des affaires du désarmement sont autant de gages que les travaux de notre commission seront menés à bien et couronnés de succès.

Moi aussi, Monsieur le Président, je vous connais personnellement depuis plusieurs années, pour avoir participé aux travaux de la Première Commission, et je voudrais rappeler ici que, récemment, il y a quelques semaines, j'ai eu le plaisir de mener quelques consultations avec vous à Genève, pendant la session de la Conférence du désarmement.

Finalement, avec votre permission, je voudrais féliciter aussi le Vice-Président, M. Batiouk, et le Rapporteur de notre commission, M. Reyes. Je suis certain que notre coopération sera fructueuse.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Bayart de ses remarques aimables et je tiens à l'assurer que j'attends avec impatience la suite de nos consultations.

J'invite maintenant le représentant des Philippines, M. Virgilio Reyes, qui vient d'être élu rapporteur, à dire quelques mots.



M. REYES (Philippines) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais exprimer ma sincère reconnaissance aux membres de la Première Commission qui m'ont élu rapporteur de celle-ci. En effet, c'est un grand honneur pour mon pays qui considère le désarmement et la sécurité internationale comme deux des questions les plus importantes de notre temps. Pour cette raison, Monsieur le Président, nous sommes particulièrement heureux de vous voir présider la Première Commission au cours de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale.

Comme nous le savons tous, la présente session sera particulièrement importante compte tenu des événements marquants et des vastes perspectives qui s'offrent à nous dans le domaine de la paix, de la sécurité internationale et du désarmement. Il est des plus opportun que vous ayez été porté à l'unanimité à la présidence de cette session. Le rôle de premier plan du Canada dans ce domaine de la paix et de la sécurité internationales est bien connu. Vous êtes, certes, le digne représentant de votre pays. Votre sagesse, vos talents consommés de diplomate et votre riche expérience guideront assurément les travaux de la Commission de la manière la plus satisfaisante. Je dirai en passant qu'avec votre arrivée, les vents frais et revigorants qui nous viennent d'Ottawa et peut-être même de Genève nous semblent de bon augure. Nous vous félicitons donc à l'occasion de votre élection et vous assurons, ainsi que tous les membres de la Commission, de notre plein appui.

Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter M. Bayart, de la Mongolie, et M. Batiouk, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, à l'occasion de leur élection en tant que vice-présidents. Je serai heureux de travailler avec eux et compte sur leur précieuse expérience.

Nous ferons également appel à l'appui du Département des affaires de désarmement sous la direction avisée de son chef, M. Yasushi Akashi, et du Département des affaires politiques et du Conseil de sécurité sous la direction compétente de son chef, M. Vasily Safronchuk. A cet égard, nous nous félicitons de l'aide et de la coopération appréciables de M. Sohrab Kheradi, secrétaire de la Première Commission, et de ses adjoints du Secrétariat. Je voudrais remercier mon collègue de la Pologne, M. Alexander Yanovsky, des très aimables paroles qu'il a eues à mon sujet lorsqu'il a avancé ma candidature. Nous voudrions le prier de transmettre notre gratitude à M. Kazimierz Tomaszewski pour le travail remarquable qu'il a accompli en tant que rapporteur de la Première Commission l'année dernière.

Au moment de conclure, je voudrais assurer les membres de la Commission que je ferai de mon mieux pour me montrer digne de leur confiance.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Rapporteur, M. Reyes, de ses observations. Il est très agréable d'entendre des commentaires aussi flatteurs à mon sujet mais, dans l'intérêt des travaux de la Commission, je dois maintenant attirer l'attention des représentants sur l'article 110 du règlement intérieur de l'Assemblée générale qui stipule ce qui suit :

"Les félicitations adressées aux membres du Bureau de nos grandes commissions ne sont présentées que par le Président de la session précédente ou, en son absence, par un membre de sa délégation - après que tous les membres du bureau de ladite commission ont été élus".

Au nom des membres du bureau, j'assure les représentants que nous sommes reconnaissants de leur appui et que nous nous efforcerons de le mériter.

La Commission a maintenant conclu l'examen du premier point de son ordre du jour, à savoir l'élection des membres du bureau.

ORGANISATION DES TRAVAUX (A/C.1/43/1 et A/C.1/43/2)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'attire l'attention des représentants sur le document A/C.1/43/1, en date du 23 septembre 1988, contenant une lettre datée du 23 septembre 1988 qui m'est adressée par le Président de l'Assemblée générale et qui m'informe que l'Assemblée générale a attribué à la Première Commission, pour examen, 26 points de son ordre du jour, à savoir les points 51 à 73, 139, 141 et 145.

En ce qui concerne le projet de programme de travail et de calendrier tel qu'il figure dans le document A/C.1/43/2, je voudrais signaler que le programme a été élaboré à la suite de consultations très poussées qui se sont tenues dans de nombreuses capitales, à Genève et à New York, au cours d'une réunion à composition non limitée au mois de septembre, et qu'il tient également compte des diverses initiatives très utiles auxquelles a donné lieu la question d'une rationalisation plus avancée des travaux de la Première Commission. Nous avons donc tenu compte des recommandations appropriées de l'Assemblée générale ainsi que des opinions exprimées à ce sujet lors des consultations.

Les représentants se rappelleront que, conformément à la pratique établie, la Première Commission aborde ses travaux de fond une fois conclu le débat général en séance plénière de l'Assemblée. On connaît bien la cause de cette tradition et je n'insisterai donc pas sur ce point. D'autre part, j'ai constaté au cours des consultations que j'ai menées que certaines délégations estimaient que nous devions

Le Président

commencer nos travaux de fond une semaine plus tôt. Nous avons donc deux avis différents quant à la date à laquelle les travaux de fond devraient commencer. Toutefois, la plupart des délégations ont dit préférer commencer à la date normale, selon la pratique bien établie, c'est-à-dire après la conclusion du débat général en séance plénière de l'Assemblée. A ce propos, je tiens à assurer toute délégation dont le point de vue serait différent que la question sera examinée en détail au cours de consultations auxquelles j'ai l'intention de procéder en ce qui concerne une rationalisation plus poussée des travaux de la Commission. Ces questions seront à nouveau examinées par le groupe d'amis du Président, groupe à composition non limitée qui se réunira pour la première fois le lundi 17 octobre, à 15 heures.

La Commission se rappellera également que l'Assemblée générale, au cours de sa troisième séance, le 23 septembre 1988, a décidé, sur la recommandation du Bureau, qu'étant donné les problèmes financiers auxquels continuaient de se heurter les Nations Unies et dans le contexte d'une date de clôture de la session, elle ferait tous les efforts possibles pour raccourcir au maximum la durée de la quarante-troisième session, bien qu'aucune date déterminée n'ait été fixée pour sa conclusion. Je crois donc qu'il serait souhaitable, compte tenu du voeu exprimé par le Président de l'Assemblée générale quant à la date à laquelle il espère que se termineront les travaux de l'Assemblée générale et ceux des commissions, que nous organisions notre programme de manière à être en mesure de conclure les travaux de la Première Commission au plus tard le mercredi 30 novembre.

Le Président

Ces paramètres donneront à la Commission du lundi 17 octobre au mercredi 30 novembre, soit un total de 32 jours ouvrables, pour tenir un maximum de 64 séances, à condition que les services de conférence nécessaires soient disponibles. Il y aura peut-être quelques petites mises au point à faire ça et là. L'année dernière, la Première Commission a tenu au total 57 séances et, en conséquence, si nous faisons vraiment un effort concerté pour utiliser pleinement et efficacement les ressources mises à notre disposition, nous pourrions être aussi productifs que l'année dernière et même l'année d'avant et nous mènerons notre travail à bien sans trop de difficulté. En outre, bien que le 24 novembre soit un jour de congé officiel aux Nations Unies, au besoin, nous pourrions réserver le 24 novembre pour le cas où nous aurions besoin de séances supplémentaires.

Compte tenu de toutes les questions de dates et des exigences financières de l'Organisation, j'espère qu'on fera tout ce qui est possible pour éviter des séances du soir ou des séances du samedi, car cela serait contraire à notre objectif, qui est de circonscrire les travaux de la Commission dans une période plus courte. Je ferai certainement de mon mieux pour éviter de tenir ces séances supplémentaires.

Comme je le disais il y a un moment, le projet de programme de travail et de calendrier que les membres ont sous les yeux a été préparé sur la base d'une pratique et de précédents établis au cours de nombreuses années qui se sont révélés utiles. En conséquence, les membres de la Commission constateront que les 26 points inscrits à l'ordre du jour que nous examinons sont répartis en trois catégories : les points 51 à 69, 139, 141 et 145 relatifs au désarmement; le point 70 relatif à la question de l'Antarctique; les points 71, 72 et 73 relatifs à la sécurité internationale. Les membres remarqueront en outre que, cette année, trois nouveaux points ont été renvoyés à la Commission : les points 64 k), 141 et 145. A la suite de consultations et des mesures prises par le Bureau et par leurs auteurs respectifs, ces points ont été incorporés dans le groupe des points relatifs au désarmement.

Comme l'indique le programme de travail, la Commission abordera en premier lieu les points relatifs au désarmement. En ce qui concerne ces points, pour utiliser au mieux les ressources disponibles, le programme dont est saisie la Commission montre qu'ils seront examinés du 17 octobre au 2 novembre, ou en un

Le Président

maximum de 26 séances consacrées à un débat général unique sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement au cours duquel les délégations pourront également traiter de questions précises de leur choix.

La période allant du 3 au 18 novembre, soit un total maximum de 24 séances, sera consacrée à l'examen et au suivi des projets de résolution sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement présentés à la Première Commission. Il me semble que la période prévue pour cette étape de notre travail sera assez longue pour permettre aux délégations d'examiner les projets de résolution et de tenir les consultations nécessaires pour que les textes qui seront adoptés traduisent le plus possible un consensus. Je tiens à noter à ce propos que le temps prévu à cette fin - du 3 au 18 novembre - représente une augmentation d'environ 25 % par rapport au calendrier de l'année précédente. Il y a donc un temps plus long prévu dans le programme pour des consultations en vue d'effectuer des fusions chaque fois que ce sera possible. Nous savons que la Commission elle-même a déjà manifesté le désir de disposer de ce temps. Je ferai tout mon possible pour encourager à bon escient les délégations à tenir des consultations pour grouper des projets de résolution lorsque cela est possible.

Je ferai également remarquer qu'on continuera la procédure de vote précédemment établie, c'est-à-dire le vote sur des projets de résolution qui ont été groupés d'après un ordre logique. Le calendrier sera fourni comme d'habitude.

La date limite de présentation des projets de résolution sur les points relatifs au désarmement, première étape de notre calendrier, sera le lundi 31 octobre à 18 heures. Et je voudrais instamment demander aux délégations de coopérer avec le Président pour respecter strictement cette date limite. Comme les membres l'auront noté, nous avons fixé le plus tôt possible des dates limites, relativement plus tôt que précédemment, pour laisser aux délégations le temps de poursuivre les consultations voulues avant que le vote ne commence.

Par conséquent, je voudrais demander aux représentants de déposer et de présenter leurs projets de résolution le plus tôt possible, même pendant le débat général si cela leur convient, pour que toutes les délégations puissent examiner les projets de résolution aussitôt que possible.

Le Président

A cet égard, j'invite instamment les délégations à parler le plus tôt possible dans le débat afin que la liste des orateurs ne soit pas trop chargée dans les derniers jours du débat pour éviter de siéger indûment de longues heures. La liste des orateurs prévoit la possibilité de discours au début du débat. A cet égard, il serait utile que les délégations fassent connaître leur intention au Secrétariat.

Le Président

Si certains projets de résolution qui devront être examinées par la Cinquième Commission ont des incidences sur le budget-programme, raison de plus pour les présenter le plus tôt possible.

La Commission, une fois achevé l'examen des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement, passera au point 70, qui traite de la question de l'Antarctique. La Commission est disposée à consacrer les journées des 21 et 22 novembre à l'examen de cette question, soit quatre séances au total. Le temps prévu à cet effet serait égal au temps consacré à cette question les années précédentes. La date limite de présentation des projets de résolution concernant le point 70 a été fixée au lundi 21 novembre à midi.

Pour finir, la Commission abordera les points 71, 72 et 73 de l'ordre du jour, relatifs à la sécurité internationale, du 23 au 30 novembre. Ce qui fait que 10 séances au total seront consacrées au débat général sur ces points de l'ordre du jour ainsi qu'à l'examen et aux décisions à prendre concernant les projets de résolution qui seront présentés au sujet de cette question. Fort de notre expérience passée, je crois que nous avons de bonnes raisons de penser que le temps prévu pour l'examen de tous ces points de l'ordre du jour devrait permettre aux délégations de tenir toutes les consultations voulues. La date limite de présentation des projets de résolution sur les points de l'ordre du jour touchant la sécurité internationale est fixée au jeudi 25 novembre à 18 heures.

D'après le programme et le calendrier de travail dont elle est saisie, la Première Commission serait en mesure de venir à bout de tous les points de l'ordre du jour dont l'examen lui a été confié par l'Assemblée générale dans les limites du temps disponible et d'achever ses travaux le mercredi 30 novembre. J'aimerais souligner que ce programme et ce calendrier de travail ont été établis étant bien entendu que la Commission, en utilisant le temps et les ressources mis à sa disposition, fera preuve de la souplesse voulue.

Mais je crois que le programme de travail, qui a été établi à la suite de larges consultations, répondra aux besoins de la Commission et nous permettra de nous acquitter de nos responsabilités envers l'Assemblée générale. En conséquence, j'aimerais demander aux membres de la Commission s'ils sont prêts à adopter le programme et le calendrier de travail contenus dans le document A/C.1/43/2. Y a-t-il une délégation qui souhaite faire des commentaires?

M. FAHMY (Egypte) (interprétation de l'anglais) : Conformément à l'article 110, je passerai directement à la question du programme et du calendrier de travail.

Monsieur le Président, depuis plusieurs années déjà, vos prédécesseurs s'efforcent de rationaliser les travaux de la Première Commission pour en augmenter l'efficacité. Vous-même, au moyen de consultations et réunions officieuses et du calendrier de travail proposé, semblez vous inscrire nettement dans cette ligne.

Il est de fait que, dans le calendrier de travail proposé dans le document A/C.1/43/2, vous avez prévu d'allouer environ 25 % de temps de plus aux consultations officieuses durant la période allant du 3 au 18 novembre. J'aimerais dire toutefois que nous croyons sincèrement qu'étant donné le grand nombre de points inscrits à l'ordre du jour de la Commission et les nombreux projets de résolution qui nous échoient chaque année, nous restons convaincus qu'il faudrait même consacrer plus de temps encore à ces consultations officieuses. Nous pensons que le meilleur moyen de trouver le temps nécessaire pour ce faire et de l'utiliser au mieux serait de procéder à ces consultations avant même que les projets de résolution ne soient présentés officiellement en Première Commission. A notre avis, cela pourrait se faire, comme vous l'avez dit, en commençant nos délibérations un petit peu plus tôt, comme c'est le cas cette année où la date du 17 octobre a été fixée pour le début de l'examen des questions de fond.

Nous avons pensé commencer environ une semaine plus tôt, tout en consacrant le même nombre de séances au débat général, c'est-à-dire que toutes les séances se seraient échelonnées sur une plus longue période de temps, ce qui aurait permis aux délégations de se consulter et de consulter les autres délégations sur le moyen de limiter le nombre de projets de résolution dont nous sommes habituellement saisis chaque année.

Je dois reconnaître que, en raison même de la nature de la Commission, cela ne pouvait se faire avant l'examen des questions de fond. De nombreux représentants viennent directement de leur capitale, d'autres de Genève. En fait, nous sommes tenus de commencer nos travaux avant même que l'ensemble de la documentation relative aux projets de résolution soit disponible.

J'ai écouté très attentivement les commentaires faits par le Président dans sa déclaration liminaire; je comprends très bien les points qu'il a soulevés, dont certains préoccupent particulièrement ma délégation. En conséquence, je tiens à dire très clairement que nous n'avons aucune objection vis-à-vis du calendrier et



M. Fahmy (Egypte)

du programme de travail. Nous pensons néanmoins que la question de savoir quel moment choisir pour le début de nos séances et comment trouver le temps nécessaire à nos consultations devrait continuer d'être examinée, dans nos efforts pour rationaliser les travaux de la Commission, efforts auxquels ma délégation espère pouvoir contribuer.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je pense que le représentant de l'Egypte sait, notamment après les entretiens que lui et moi avons eus sur la question, que je suis très sensible au point qu'il vient de soulever et que je comprends très bien sa position. Je suppose qu'il reconnaît lui aussi que la réponse à l'importante question de savoir à quel moment il convient de commencer nos travaux est liée à ce que lui-même a évoqué lorsqu'il a parlé de la nature de la Commission. Depuis quelques années déjà, la Commission a acquis une certaine caractéristique quant à sa composition et à ses relations avec les autres instances.

Je suis reconnaissant au représentant de l'Egypte d'avoir dit qu'il n'avait pas d'objection au programme de travail, et je lui répondrai que j'ai pris dûment note de ses observations et que je l'inviterai à en parler plus en détail lors d'une réunion des amis du Président, durant laquelle nous examinerons à nouveau l'application complète de la résolution 42/42 N de l'Assemblée générale, que nous sommes justement en train de mettre en oeuvre.

M. BUTLER (Australie) (interprétation de l'anglais) : Je m'en tiendrai moi aussi à l'article 110 qui, d'après la lecture que vous en avez faite à la Commission, Monsieur le Président, n'est pas une recommandation mais une obligation.

Je ne voudrais pas retarder l'adoption de cet excellent programme de travail. J'aimerais simplement appuyer le souhait exprimé par le représentant de l'Egypte, à savoir que la question de la date du début des travaux de la Commission soit discutée au sein du groupe à composition illimitée des amis du Président.

M. Butler (Australie)

Comme le représentant de l'Egypte le sait, en 1988 nous nous sommes trouvés dans une situation particulière du fait que la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale a eu des répercussions sur les autres réunions consacrées au désarmement, ce qui ne nous a guère laissé d'autre choix que de commencer cette année les travaux de la Première Commission, lundi prochain.

Cela dit, je voudrais terminer par une question, que vous avez peut-être traitée dans votre déclaration générale. Pourriez-vous nous donner une idée de la date, dans la période du 3 au 18 novembre, où l'on commencera à voter sur les projets de résolution relatifs au désarmement? Je me contenterai d'une simple réponse si vous êtes en mesure de me la donner. Je conclurai ma déclaration en vous disant que j'appuie entièrement le projet de programme de travail qui figure dans le document A/C.1/43/2.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : En ce qui concerne la question de la date exacte où l'on commencera à voter sur les questions de désarmement, tout ce que je peux dire de façon certaine au représentant de l'Australie, c'est que le vote se terminera le vendredi 18 novembre.

La date à laquelle il commencera dépend de plusieurs choses; il faudra savoir en premier lieu quand seront disponibles les salles où se trouvent les panneaux de vote. Comme vous le savez, nous ne votons pas dans cette salle. En second lieu, il faudra tenir compte de la façon dont les textes seront groupés - savoir, par exemple, combien de projets de résolution seront adoptés automatiquement par consensus. Nous pourrions alors commencer, disons le 10 novembre, voire le 11 novembre. Je préférerais ne pas m'engager à fixer dès aujourd'hui une date exacte pour le début du vote, mais j'informerai la Commission dès que possible de la date où le vote commencera.

Nous sommes actuellement pour ainsi dire dans une période d'essai car nous augmentons de 25 % le temps réservé aux consultations. En même temps, il faut que je décide combien de temps devra être effectivement alloué aux consultations sur certains projets de résolution et le vote prenant normalement de cinq à sept jours de travail, cela nous rapprocherait du 10 novembre.

Pour l'instant, je voudrais demander si la Commission est prête à approuver le programme de travail que j'ai énoncé tout à l'heure. Si je n'entends aucune objection, je considérerai qu'elle l'accepte.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Enfin, je voudrais rappeler ce que j'ai déjà dit au sujet des efforts déployés par différents présidents au cours des sessions précédentes pour rationaliser les travaux de la Commission. En fait au moins trois de mes prédécesseurs se trouvent aujourd'hui dans la salle : M. Vraalsen, de la Norvège, M. Zachmann, de la République démocratique allemande et M. Bagbeni, du Zaïre. Ils ont, avec d'autres, amorcé un processus de rationalisation des travaux de la Commission, qui a abouti, l'année dernière, à l'adoption de la résolution 42/42 N de l'Assemblée générale.

Sur la base des consultations auxquelles j'ai procédé, il m'est apparu clairement que l'on désirait généralement améliorer le programme de travail et c'est ce que nous avons fait dans le programme que la Commission vient d'adopter, appliquant ainsi la plupart des recommandations qui figurent dans la résolution 42/42 N de l'Assemblée générale.

La principale mesure que nous n'avons pas encore été à même d'appliquer concerne la rationalisation de l'ordre du jour lui-même, qui figure dans la partie A du dispositif de la résolution et j'aimerais que l'on réfléchisse davantage à la façon dont nous pourrions rationaliser l'ordre du jour lui-même. L'ordre du jour s'est allongé au fil des ans, et je dois dire que beaucoup de ceux que j'ai consultés pensent qu'il faut vraiment faire cette année un sérieux effort pour essayer de regrouper ou de restructurer les points qui y sont inscrits, d'une façon qui pourrait être applicable dans les années à venir. Ce travail pourrait prendre place à la réunion du Groupe des amis du Président, ce qui nous permettrait ensuite, je l'espère, de présenter des recommandations à la Commission pour décider si nous voulons faire, de façon concertée, une recommandation à l'Assemblée générale concernant la rationalisation de l'ordre du jour lui-même. J'en dirai davantage à ce propos un peu plus tard.

Comme je vous l'ai dit, j'ai l'intention d'organiser une réunion des Amis du Président lundi après-midi pour traiter immédiatement de cette question ainsi que d'autres questions pertinentes que les membres souhaiteraient soulever pour continuer d'améliorer les travaux de la Commission.

Compte tenu de tous les éléments financiers qui ont une influence sur nos travaux, il serait bon que nous puissions commencer nos séances à l'heure, à 10 heures et à 15 heures, et essayer de les ajourner au plus tard à 13 heures et à 18 heures respectivement. Comme je l'ai déjà dit, il serait souhaitable que les membres s'inscrivent le plus rapidement possible sur la liste des orateurs pour le débat général.

Le Président

Avant de conclure, je voudrais attirer l'attention des membres sur le fait que l'Assemblée générale a décidé une fois encore à la présente session de ne pas appliquer la règle du quorum selon laquelle un quart des membres doivent se trouver dans la salle avant que la séance d'une grande commission soit déclarée ouverte et que l'on procède au débat. L'Assemblée générale a fait cette recommandation étant bien entendu que la non-application de ces règles ne signifie pas pour autant qu'un changement soit apporté aux dispositions pertinentes des articles 67 et 108 du règlement intérieur, selon lesquels la présence de la majorité des membres est requise pour la prise de toute décision. Nous respecterons très certainement ces règles lorsque nous prendrons nos décisions mais pour ce qui est du déroulement du débat et de l'ouverture des séances, je demanderai la coopération des membres pour que nous puissions commencer à travailler le plus tôt possible.

Le Secrétariat m'a prié de demander aux membres de la Commission de noter que les projets de résolution, les amendements, les révisions et les coparrainages doivent être transmis par écrit au Secrétariat pour éviter tout malentendu. Les demandes d'utilisation des salles de conférence pour des réunions de groupes doivent également être communiquées par écrit au Secrétariat aussi tôt que possible, afin que l'on puisse procéder à temps aux arrangements nécessaires.

Enfin, il serait souhaitable que les délégations fournissent aux fonctionnaires des conférences 30 exemplaires des interventions préparées afin de les distribuer au personnel approprié, interprètes, etc..

Nous avons épuisé l'ordre du jour; si les membres estiment que nous avons commencé à travailler comme il se doit en ce qui concerne l'élection du Bureau et l'organisation des travaux, et si aucune délégation ne souhaite prendre la parole, je me propose de lever la séance, en vous rappelant que nous commencerons nos travaux de fond lundi 17 octobre, à 10 heures.

La séance est levée à 16 h 40.